

Régime de pensions du Canada

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le secrétaire parlementaire et je maintiens que les travaux de la Chambre doivent être dirigés avec un semblant d'ordre. Comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), nous devons savoir ce qui se passe. Bien des députés ne pensaient pas que nous passerions à l'étude du bill C-5, et personne ne s'attendait, lorsqu'on a annoncé plus tôt les travaux de la Chambre, à examiner dès ce soir le bill C-49. Voilà pourquoi, nous devrions nous demander s'il convient même de poursuivre l'étude de ce projet de loi. Le secrétaire parlementaire doit certes convenir que la bonne marche de la Chambre présuppose la consultation et la compréhension.

M. Railton: Et la logique.

M. Baker (Grenville-Carleton): Comme le dit l'honorable docteur de Welland, nous devons également faire preuve de logique. Cependant, les accommodements auxquels nous pouvons arriver sont fort importants pour faciliter la bonne marche de notre institution. Le bill C-49 n'a rien d'insignifiant et comme le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) l'a affirmé, certains députés qui s'intéressaient particulièrement à ce projet de loi, mais qui ne croyaient pas que la mesure serait étudiée ce soir sont retenus ailleurs par leurs obligations de députés. Ils ne seraient pas en mesure de l'étudier adéquatement parce que nous diminuerions le délai consacré à la préparation.

● (2130)

L'autre aspect important, c'est que le bill revêt une telle importance qu'il nous semble, en toute franchise, quelque peu inhabituel que la troisième lecture soit proposée par un député autre que le ministre dont le nom figure au *Feuilleton*, et que ce soit le secrétaire parlementaire qui le pilote à la Chambre.

Je ne veux en aucune façon dénigrer le secrétaire parlementaire. Je suis certain qu'il comprend le motif de mon argument. Le bill est important ou bien il ne l'est pas. S'il l'est, c'est le ministre qui devrait le présenter et en discuter de la façon habituelle.

Il arrive parfois à la Chambre que ce soit le secrétaire parlementaire qui discute des bills. Toutefois, cela ne se fait jamais sans que les leaders des autres partis à la Chambre n'aient été consultés. Les leaders des autres partis à la Chambre donnent leur accord afin de permettre au gouvernement de discuter du bill par l'entremise d'un secrétaire parlementaire.

Lorsqu'on vient nous dire à l'avance que le bill est important, qu'il faut l'étudier et que le ministre ne peut assister aux débats, cette permission est habituellement accordée. Le Règlement de la Chambre, toutefois, de même que le respect de notre institution et de la tradition parlementaire, exigent que le bill soit présenté par le ministre et que le débat soit amorcé en sa présence.

Je ne dis pas que nous reprocherions au gouvernement de ne pas avoir d'autres travaux à soumettre. Il y a un certain nombre de bills que nous pourrions étudier.

[M. Goodale.]

M. Hnatyshyn: Comme la conversion au système métrique.

M. Baker (Grenville-Carleton): Nous pourrions en effet étudier le bill sur la conversion au système métrique.

M. Marchand: Allons-y!

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y a plusieurs autres mesures législatives dont nous pourrions nous occuper.

M. Goodale: Le S-3.

M. Baker (Grenville-Carleton): Le secrétaire parlementaire mentionne le bill S-3. J'ai consulté la liste des bills que le gouvernement tient à faire étudier et le bill S-3 ne s'y trouve pas. Je ne voudrais pas m'éloigner, pour peu que ce soit, de l'entente à laquelle nous en sommes venus de bonne foi.

Il y a le bill C-23, sur la conversion au système métrique. Nous pourrions sûrement en poursuivre l'étude. Le député de Crowfoot (M. Horner) s'y intéresse tout particulièrement. Si le ministre des Finances (M. Macdonald) était ici, nous pourrions passer au bill C-56, la première partie de la mesure législative fiscale. Je sais que les Canadiens s'y intéressent vivement.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, je vous prie. Le député aurait-il l'obligeance d'en venir à son rappel au Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Je le développais seulement, monsieur l'Orateur. Je disais que la liste des bills importants établie par le gouvernement était assez longue. Vous vous souvenez certainement, monsieur l'Orateur, qu'il y a un bill assez important qui n'a toujours pas été présenté en deuxième lecture; il s'agit du bill C-56, tendant à modifier le droit fiscal (n° 2) et découlant du budget. On y trouve une mesure infamante, ridicule et rétrograde sur les bénéfices de l'assurance-vie. Je suis sûr que certains députés aimeraient que l'on étudie ce bill. Il y a également le bill tendant à modifier la loi sur les pêcheries...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a la parole pour invoquer le Règlement. Je lui conseille donc de mettre rapidement fin à ses digressions.

M. Baker (Grenville-Carleton): Il y a donc le bill tendant à modifier la loi sur les pêcheries dont le comité a maintenant terminé l'étude. Nous serions disposés à le débattre mais le ministre des Pêches est absent. Mon rappel au Règlement...

M. MacFarlane: Où se trouve le spécialiste de votre parti en matière de pêches?

M. Baker (Grenville-Carleton): Notre critique est à votre disposition.

M. MacFarlane: Où est votre critique en matière de finances?

M. Baker (Grenville-Carleton): Notre critique est à votre disposition.